



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_050

Comptes financiers uniques (CFU) 2025 Election du Président

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	30	5	35	35	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT
Michelle RIVET

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_050

Comptes financiers uniques (CFU) 2025 Election du Président

Monsieur Emmanuel RIOTTE, président, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 9 avril 2025, approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal 2025 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2025 approuvant les décisions modificatives n° 2 du budget principal, n°1 des budgets annexes assainissement et gestion du tourisme ;

Vu les référentiels budgétaire et comptable M57 et M49 ;

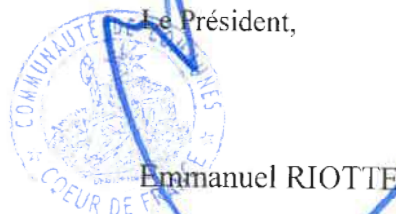
Considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote du compte financier unique ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, élit comme Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 Monsieur Patrick RAVARD.

Le secrétaire,


Patrick BIGOT

Le Président,


Emmanuel RIOTTE